



03035757

FORMULE IV

15

TRIBUNAL DE COMMERCE	
Déposé au greffe du tribunal de commerce	
MONS Actes des sociétés	
de	19 MARS 2003
le	
N°	RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ SPRL I.K.S.

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE PERSONNE RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ RUE HECTOR DELANOIS 28/1
7033 CUESMES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ RC MONS 141.309

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ TVA 467.099.639

7. Objet de l'acte

▷ Changement de siège social.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Le siège social de la société est transféré à partir du 01/02/03

RUE VICTOR DEJARDIN 12

7000 MONS

BROHE J.P.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page